

- Destinataires :** Coordination Sécurité publique et stationnements (Direction des services techniques)
Direction des programmes santé mentale, dépendance et itinérance
Direction des services professionnels
Direction SAD et réadaptation des programmes SAPA et DI-TSA-DP
Direction programme jeunesse et activités de santé publique
Direction des soins infirmiers
Direction des services de santé multidisciplinaires
Direction de l'hébergement en soins de longue durée
- Expéditrice :** Direction des programmes santé mentale, dépendance et itinérance
- Date :** 5 mars 2025
- Objet :** **Diffusion POL-111 Politique de fouille et PRO-073 Procédure de fouille**
-

Bonjour,

Conformément à la POL-001 et sa procédure associée (PRO-001), la POL-111 Politique de fouille et PRO-073 Procédure de fouille ont été adoptées par le comité de direction le 11 février 2025. Elles sont disponibles sur l'intranet de l'établissement, sous l'onglet CIUSSS > Documents organisationnels > Politiques, procédures et règlements > Par direction > Direction programmes santé mentale et dépendance.

Par leur adoption, ces documents annulent et remplacent les politiques, procédures ou règlements en vigueur dans les installations qui composent le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et qui traitent du même sujet.

Ainsi, le document suivant doit cesser d'être appliqué au profit du document mentionné en objet :

- **PR-AG-000-1100 – Procédure de fouille (IUSMM)**

Pour toute question ou tout commentaire relatif à cette politique ou cette procédure, je vous invite à communiquer avec monsieur Thibaud Jezequel-Bréard, adjoint à la directrice - volet administratif, à la DPSMDI.

